

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°312

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
- N° 2020-09-02-69-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 2 septembre 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Procès-verbaux.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur :

- le relevé de conclusions n°310 du 10 juin 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310 du 10 juin 2020.

- le relevé de conclusions n°310bis du 15 juin 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310bis du 15 juin 2020.

- le relevé de conclusions n°310ter du 25 juin 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310ter du 25 juin 2020.

- le relevé de conclusions n°311 du 8 juillet 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°311 du 8 juillet 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 8 juillet 2020.

Le Directeur

Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°312

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
- N° 2020-09-02-70-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 2 septembre 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Création de Diplôme Universitaire.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création du Diplôme Universitaire « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud Montpellier UNESCO International Water Center – MAREMA Côte d'Ivoire ».

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 10

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la création du DU suscité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 8 juillet 2020.

Le Directeur

Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°312

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
- N° 2020-09-02-71-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 2 septembre 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Modalités de Contrôle des Connaissances Licence et Master- année universitaire 2020-2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances Licence et Master - année universitaire 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux Modalités de Contrôle des Connaissances Licence et Master - année universitaire 2020-2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 8 juillet 2020.

Le Directeur



Alain HOFFMANN